

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-086 du 15 septembre 2011 modifiant l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/062 du 7 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de CHATILLON

## LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006.037 du 2 février 2006 et ses annexes, mis à jour par les arrêtés préfectoraux DDE/SEU/SE n° 2007.274 du 8 juin 2007 et ses annexes, DDE/SEU/SE n° 2008.010 du 23 juillet 2008 et ses annexes, DDE/SEU/SE n° 2010.074 du 14 juin 2010 et ses annexes et DRIEA IDF 2011-2-079 du 15 septembre 2011 et son annexe ;

Vu l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/062 du 7 février 2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Chatillon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1986 approuvant la délimitation du périmètre des zones de risques carrières pris en application de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme sur la commune de Chatillon;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine,

## ARRÊTE

#### **ARTICLE 1:**

La commune de Chatillon est exposée au risque naturel de mouvements de terrains liés à la présence d'anciennes carrières souterraines.

### **ARTICLE 2:**

Les éléments nécessaires à l'établissement du formulaire d'<u>« état des risques naturels et technologiques »</u> pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune Chatillon sont consignés dans le dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires est constitué :

- d'une fiche de synthèse listant les risques naturels prévisibles et technologiques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés.
- de la cartographie des zones réglementées, en l'occurrence la carte du périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de Chatillon et en Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le dossier d'information est accessible sur les sites Internet de la Préfecture et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement.

#### ARTICLE 3:

L'obligation d' <u>« information sur les sinistres »</u> prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les communes présentant un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique. Ceux-ci sont consultables en Préfecture des Hauts-de-Seine et mairie de Chatillon.

La liste de ces arrêtés est disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : www.prim.net, rubrique « ma commune face aux risques ».

## **ARTICLE 4:**

Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont notifiés au maire de la commune de Chatillon.

Une copie du présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Chatillon et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

## **ARTICLE 5:**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur de Cabinet, M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement, M. le Directeur l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine et M. le Maire de la commune de Chatillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Nanterre, le 1 5 SZP. 2011

Le Préfet,

Secrétaire Général de la Préfecture

Didier MONTCHAMP



#### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

## Commune de CHATILLON

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	périmètre d'un PPF	R n			oui X	non	
			06	aláa			20
approuvé		27 janvier 19					
	date			aléa			
Les documents de référence se				alca			
Arrêté préfectoral du 27 janvier de risques carrières pris en l'urbanisme	1986 approuvant la application de l'ar	délimitation du pé ncien article R 1	rimètre de: 11-3 du c	s zones ode de		e sur Internet	X
					Consultabl	e sur Internet	
	a diction			eller			
Les documents de référence s	date						
	date			effet			
	date			effet	Consultabl		
	date			effet	Consultabl Consultabl	le sur Internet	
Les documents de référence s	date date ont :	églementaire poi	ur la prise	effet effet	Consultabl Consultabl Consultabl e de la sismi	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité	
Les documents de référence s  Situation de la commune au r	date date ont :  regard du zonage	églementaire poi	ur la prise	effet effet	Consultabl Consultabl Consultabl e de la sismi	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité	
Les documents de référence s  Situation de la commune au r en application des articles R 563-4 et F	date date ont :  regard du zonage	<b>églementaire pol</b> vironnement modifiés Forte	u <b>r la prise</b> par les décre Moyenne	effeteffet  en comptets n°2010-125  Modérée	Consultable Consul	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité Très faible	
Les documents de référence s  Situation de la commune au r en application des articles R 563-4 et F	date date cont :  regard du zonage re R 125-23 du code de l'ent zone de sismicité	églementaire pou vironnement modifiés Forte zone 5 pièces jointes	u <b>r la prise</b> par les décre Moyenne zone <b>4</b>	en comptets n°2010-125  Modérée zone 3	Consultable Consul	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité Très faible	
Les documents de référence s  Situation de la commune au r en application des articles R 563-4 et F  La commune est située dans une  Cartographie	date date cont :  regard du zonage re R 125-23 du code de l'ent zone de sismicité  permettant la localisation	églementaire pou vironnement modifiés Forte zone 5 pièces jointes des immeubles au re	u <b>r la prise</b> par les décre Moyenne zone <b>4</b>	en comptets n°2010-125  Modérée zone 3	Consultable Consul	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité Très faible	

Date '1 5 SEP. 2011

Le préfet de département

Le Spérétaire Général de la Préfecture
des Hauts-de-Seine



# Périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque

